INERIS

INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
INDUSTRIEL ET DES RISQUES

Parc Technologique ALATA
B.P. N°2 - 60550 Verneuil-en-Halatte - France
Tél. : (33) 44 55 66 77 - Fax (33) 44 55 67 04
Télex : 140 094 F

(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**
Directive 94/9/CE

(1) ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 03ATEX0060 X**

(4) Appareil ou système de protection :

SERVOMOTEUR TYPE EX310

(5) Constructeur : **PARVEX SAS**

(6) Adresse : 8 av du Lac
F – 21000 DIJON

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° P47941/03 .

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014	de juin	1997 + Amendements 1 et 2
EN 50 018	de novembre	2000 + Amendement 1
EN 50 281-1-1	de septembre	1998 + Amendement 1

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

(10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises.

(11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.

(12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

Ex II 2 G **EEx d IIB T4**

ou

Ex II 2 GD **EEx d IIB T4 IP65 T135°C**

Verneuil-en-Halatte, 2003 07 18

C. PETITFRERE

Ingénieur au Laboratoire de Certification
des Matériels ATEX

Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification

ATMOSPHERES EXPLOSIVES
ORGANISME NOTIFIE
INERIS
NOTIFIED BODY
EXPLOSIVE ATMOSPHERES

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises.

(13) **ANNEXE**

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 03ATEX0060 X**

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

L'enveloppe du servomoteur est constituée de trois parties emboîtées maintenues par des tirants. L'ensemble est réalisé en acier inox.

Cette enveloppe contient essentiellement les parties actives d'un servomoteur à courant alternatif de type sans balai, ainsi que deux thermo-fusibles, une boîte de raccordement, un frein (en option).

L'enveloppe du servomoteur présente les degrés de protection IP64/65 selon EN 60529.

Le raccordement aux circuits électriques extérieurs est assuré par l'intermédiaire de deux entrées de câbles métalliques d'un type certifié.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Caractéristiques des servoamplificateurs associés :

Tension d'alimentation du servoamplificateur	230 V monophasé/triphasé	400 V triphasé
Tension continue d'alimentation (V)	310 ± 10%	550 ± 10%
Fréquences électriques du moteur (Hz)	0 à 500	0 à 500
Courant permanent crête dans une phase (A)	7,5 maxi	4 maxi
Courant maximum crête dans une phase (A)	15 maxi	8 maxi
Puissance permanente maximale du moteur (W)	1900 maxi	1800 maxi

Caractéristiques des deux thermo-fusibles :

Seuil de déclenchement des thermo-fusibles : 130°C +0/-5°C.

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises.

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

- PARVEX **SAS**
- 8 av du Lac
  F - 21000 DIJON

- EX310
- INERIS 03ATEX0060 X
- (numéro de série)
- (Année de construction)
- Ex II 2 G EEx d IIB T4 IP64

ou

- Ex II 2 GD EEx d IIB T4 IP65 T135°C
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Conformément à 16.2 de EN 50 018 l'enveloppe du matériel ci-dessus définie est dispensée d'épreuve individuelle, compte tenu qu'elle a subi une épreuve de type sous 4 fois la pression de référence soit 26 bar.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Dossier de certification EX310 rév.A (15 pages) daté et signé le 26.06.2003
- Notice d'instruction PVD 3559 F(17 pages) de juin 2003 signée le 26.06.2003
- Plan n°344488 rév.A daté et signé le 25.06.2003

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises.

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Afin de garantir la résistance à la traction des vis de fixation des différentes parties de l'enveloppe antidéflagrante, la qualité des vis doit être égale à celle définie dans les documents descriptifs.

Pour l'utilisation dans les atmosphères explosives poussiéreuses, l'utilisateur devra procéder à un nettoyage régulier afin d'éviter les dépôts de poussières.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018 et EN 50 281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises.

INERIS
INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

Parc Technologique ALATA
B.P. N°2 - 60550 Verneuil-en-Halatte - France
Tél. : (33) 44 55 66 77 - Fax (33) 44 55 67 04
Télex : 140 094 F

(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**
Directive 94/9/CE

(1)

NOTIFICATION
ASSURANCE QUALITE DU PRODUIT

(3)	Numéro de la notification	:	**INERIS 03ATEXQ714**
(4)	Matériels ou Composants tels qu'énumérés :	:	Servomoteurs pour atmosphères explosives gazeuses et poussiéreuses de catégorie 2
(5)	Fabricant :	:	**PARVEX** 8, Avenue du Lac BP 249 F- 21007 DIJON
(6)	Lieu de production :	:	**PARVEX** 8, Avenue du Lac BP 249 F- 21007 DIJON

(7) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que le fabricant dispose d'un système qualité qui satisfait l'annexe VII de la Directive.

(8) La présente notification repose sur le rapport d'audit **n°49906/03** émis en date du 26 mai 2003.

Les résultats des réévaluations périodiques du système qualité font partie de la présente notification.

(9) La validité de la présente notification prend fin le **23 avril 2006** et la présente notification peut être retirée si le fabricant ne satisfait plus aux exigences de l'annexe VII.

(10) Conformément à l'article 10(1) de la directive 94/9/CE, la marque CE sera suivie du numéro 0080 identifiant l'INERIS comme organisme notifié, impliqué dans la phase de contrôle de la production.

ATMOSPHERES EXPLOSIVES ORGANISME NOTIFIE INERIS NOTIFIED BODY EXPLOSIVE ATMOSPHERES

Verneuil-en-Halatte, le 03 06 2003

Responsable du
Contrôle Fabrication

O.MIRABEL

Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation,
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification

La présente notification ne peut être reproduite que dans son intégralité et sans aucune modification.